

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA
Référence unique du mandat : Demande d'adhésion

Je choisis le prélèvement automatique pour le règlement de mes factures d'ordures ménagères (OM) à compter de 2024. J'ai bien pris note que les prélèvements se feront dans un délai d'un mois après réception de facture conformément modalités précisées sur les factures.

Type de contrat : PRÉLÈVEMENT OM


En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez CC 1000 ÉTANGS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte conformément aux instructions de CC 1000 ÉTANGS

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA

FR14ZZZ499696

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

| DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER | DÉSIGNATION DU CRÉANCIER |
|--|--|
| Nom, prénom : Adresse : Code postal : Ville : Pays : |  Communauté de Communes des 1000 Étangs 14 Place du Marché 70270 MELISEY |

| DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER | |
|---|--|
| <u>IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)</u> | IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC) |

| | |
|-----------|-------------|
| Signé à : | Signature : |
| Le : | |

| DÉSIGNATION DU TIERS DÉBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ (SI DIFFÉRENT DU DÉBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) : |
|--|
| Nom du tiers débiteur : |

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par CC 1000 ÉTANGS. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec CC 1000 ÉTANGS.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés